

Conformément à la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018, nous avons calculé l'Index de l'égalité professionnelle chez OTTEO. L'objectif est de mesurer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et mettre en place des axes d'amélioration pour agir sur ces disparités.

Cet index est évalué sur 100 points réparties sur 4 indicateurs.

Voici nos scores obtenus pour l'année 2022 :

Indicateur	Score obtenu	Score maximum
Ecart de rémunération femmes hommes	37	40
Ecart d'augmentations individuelles	35	35
Pourcentage de salariés augmentées au retour d'un congé maternité	15	15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Score total	87	100